

**ALGERIE TELECOMS SPA**

**DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DES DE BOUIRA**

**SOUS-DIRECTION TECHNIQUE**

**DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT**



Réf: AT/DO/SDTO/DRT/13/2022

Bouira, le : 14/11/2021.

**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
EGTPH BRAHIMI RACHID**

**Objet : Mise en demeure (Marché 07/2021, Lot N°04)**

- Vu le Marché: 07/2021 du 25/10/2020,
- Vu l'ODS N°103/DO/2020 du 28/10/2020,
- Vu le PV de réception provisoire du 22/07/2021,
- En date du 06/11/2022, la commission technique s'est déplacée sur le chantier du projet pour vérifier l'état des travaux après l'écoulement de la durée de garantie d'une année dont elle avait constaté que les travaux de la remise à l'état des lieux sont dégradés sur une partie du projet. Un PV de réserves s'est établi dans ce sens afin de procéder à la levée des réserves constatées dans un délai de Sept(07) jours. Malheureusement depuis votre entreprise est absente ; les réserves ne sont pas encore levées à ce jour.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure afin de procéder à refaire la remise à l'état des lieux dégradés afin de prononcer la réception définitive du projet : Travaux réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement câble FO RIDANE – S'HARI (Commune de S'hari).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation du marché et la mise sur la liste noire).



**Le Directeur:**

Algérie Télécom - SPA  
Directeur Opérationnel / PI  
des Télécommunications de Bouira  
Signé : M. Hamza MESSARA